



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 01/12/2014	Séance du jeudi 27 novembre 2014 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Bureau s'est réuni le 27/11/2014 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 23/10/14

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 23 octobre 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Soutien à l'organisation du congrès national des Aroeven à Besançon

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 1 000 € à l'AROEVEN Franche-Comté dans le cadre de l'organisation du congrès national des AROEVEN à Besançon en juin 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétences habitat et économie (octobre 2014)

MM. BAULIEU, BLESSEMAILLE, FELT, FOUSSERET et GAVIGNET, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunt déposées en matière d'habitat par ICF Habitat Nord Est et en matière d'économie par Aktya pour un montant total de 3 212 445,00 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste Chef de service collectes à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de Chef de projet études et applications à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Technicien Maintenance et assistance informatique, spécialisé en Administration système, Responsable sécurité dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Technicien Maintenance et assistance informatique dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 32 demandes de subvention correspondant à un montant total prévisionnel de 192 200 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 12 demandes de prime correspondant à un montant total prévisionnel de 22 200 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Convention relative à la mise en place d'une tarification préférentielle réservée aux abonnés Ginko pour l'utilisation du stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat, conclue entre le Grand Besançon, la société Besançon Mobilités et la société EFFIA, relative au tarif préférentiel réservé aux abonnés Ginko pour le stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.2 - Convention relative au titre combiné annuel « Ginko-Citiz »

M. LOYAT, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention relative au titre combiné « Ginko/Citiz », à conclure avec Besançon Mobilités et Citiz,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention et tout acte y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Etude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25

MM. BLESSEMAILLE, GAVIGNET et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau sous réserve du vote du BP 2015 :

- se prononce favorablement sur le contrat d'études à conclure avec la SPL Territoire 25 pour un montant 60 000 € TTC maximum,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat d'études.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - ZAC des Marnières - Avenant n°1 au contrat d'études pour la réalisation des études pré-opérationnelles

MM. BLESSEMAILLE, GAVIGNET et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- valide l'avenant n°1 au contrat d'étude pré-opérationnelles de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la ZAC des marnières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 2.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jacques KRIEGER, M. Marcel FELT, M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Procurations de vote :

Mandants : J. KRIEGER, M. FELT

Mandataires : P. CONTOZ, S. RUTKOWSKI



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	7
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 23 octobre 2014	7
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	7
Finances	7
Rapport n°1.1.1 - Soutien à l'organisation du congrès national des Aroeven à Besançon	7
Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétences habitat et économie (octobre 2014)	7
Ressources humaines	8
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement	8
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	8
Rapport n°5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	8
Rapport n°5.2 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	8
Commission n°02 : Mobilités	9
Rapport n°2.1 - Convention relative à la mise en place d'une tarification préférentielle réservée aux abonnés Ginko pour l'utilisation du stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV	9
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	9
Rapport n°3.1 - Étude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25	9
Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Avenant n°1 au contrat d'études pour la réalisation des études pré-opérationnelles	9

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 27 novembre 2014

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Gabriel BAULIEU en attendant l'arrivée de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h00.

- : - : - : - : - : - : -

Informations diverses

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 23 octobre 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Nous désignons Fanny GERDIL-DJAOUAT secrétaire de séance. Le quorum est atteint. Il n'y a pas de remarque à faire sur le dernier procès-verbal.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Soutien à l'organisation du congrès national des Aroeven à Besançon

M. BAULIEU.- Il s'agit d'apporter notre appui a posteriori à ce congrès national qui a eu lieu sur notre territoire à une période où il était difficile de statuer, c'est-à-dire au moment des élections. Il est proposé d'accorder une subvention de 1 000 €.

M. STEPOURJINE.- Attention au mécénat !

M. BAULIEU.- Nous l'avons déjà fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas la première fois. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétences habitat et économie (octobre 2014)

M. POULIN.- Il s'agit de garanties d'emprunt sur deux emprunts, un d'Aktya et un d'ICF Habitat Nord-Est (filiale logement de la SNCF) pour un montant de 3 212 445 €. Vous avez dans le rapport les ratios prudentiels et les différentes annexes.

M. LE PRÉSIDENT.- Attention, des gens ici sont d'Aktya, entre autres moi, et ne prennent pas part au vote. Les noms sont précisés en fin de rapport.

M. GAVIGNET.- Pourquoi ne suis-je pas cité ? En effet, il m'arrive de travailler pour Aktya au niveau de l'entreprise. À mon avis, je suis également concerné.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait, mais il faut le dire. Il faut donc t'ajouter à la liste systématiquement. Tu as raison, il faut faire très attention à cela. De plus, comme c'est une entreprise, c'est encore pire.

M. DEMILLIER.- Quand vous avez des cas comme celui-là, n'hésitez pas à nous indiquer justement cette information pour que nous les collections et que nous puissions avoir tous les noms pour mettre à jour. Nous allons prendre note.

M. LE PRÉSIDENT.- Autrement, tout le monde est-il d'accord ? Je vous remercie.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Ressources humaines

**Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents
suite à des procédures de recrutement**

M. BAULIEU.- Nous avons là quelques opérations. La première concerne la vacance du poste de chef de service Collectes. Une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir ce poste. La personne n'est pas titulaire, mais elle a un Master II « Management et Administration ». Elle a les compétences requises. Nous proposerons de la recruter dans un cadre contractuel. La deuxième concerne le poste de chef de projet Études et Applications au sein du Département de Technologie, Information et Communication (TIC). Il est pourvu par une personne non titulaire. Le poste est décrit, tout comme sa responsabilité. Sont également décrites les publicités requises.

Nous proposons de reconduire la personne dans le poste et de faire de même sur les 2 autres postes suivants, mais avec une subtilité dans la distinction de compétences touchant à l'aspect de sécurité sur un poste de technicien Maintenance et assistance informatique, spécialisé en Administration Système et un poste de technicien Maintenance et assistance informatique au sein du département TIC pour la subtilité de différence de ces 2 fonctions. Sur ces 2 postes, nous sommes dans le même cas de figure sur les contractuels. Les offres d'emploi ont été diffusées et nous arrivons à la conclusion conduisant à vous proposer de reconduire ces personnes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Avez-vous des remarques ? S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (RH)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

**Rapport n°5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé
(subventions < 10 000 €)**

M. STEPOURJINE.- Nous avons 32 demandes synthétisées dans le volume 2 de l'annexe pour un montant total de subvention de 192 200 € pour un gain moyen de performance énergétique de 52 % et pour un montant de travaux de 1 127 000 € TTC. Ce rapport est décisionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ces demandes sont pour les propriétaires à revenu moyen. Ce rapport concerne 12 demandes pour un montant de subvention de 22 200 € et un montant de travaux de 291 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°05
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Convention relative à la mise en place d'une tarification préférentielle réservée aux abonnés Ginko pour l'utilisation du stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV

M. LOYAT.- Il s'agit du renouvellement d'un tarif préférentiel réservé aux abonnés Ginko pour l'utilisation du stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV. Le coût est pris en charge par EFFIA. Nous pouvons ajouter que cela a très peu de succès. Je crois qu'une seule personne a bénéficié de ce type d'abonnement, mais il est proposé ici de poursuivre et de renouveler.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°02
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Étude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités avec la SPL Territoire 25

Mme WANLIN.- Le Grand Besançon a mis en place une stratégie immobilière qui vise à anticiper la vacance de certains lots et de limiter le risque de voir développer des friches. Le Grand Besançon souhaite confier à la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25 l'étude de certains sites potentiellement requalifiables dans les années à venir. C'est l'objet du présent rapport. Si vous voulez des précisions, Dominique BUCCELLATO est derrière moi et elle pourra vous en apporter.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà une façon de présenter les dossiers extrêmement bonne. Tu as tout dit. Ainsi donc c'est décidé, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Avenant n°1 au contrat d'études pour la réalisation des études pré-opérationnelles

Mme WANLIN.- Par délibération du Bureau en date 28 novembre 2013, le Grand Besançon a décidé de confier la réalisation des études préopérationnelles de la ZAC des Marnières à Chalezeule, à la SPL Territoire 25. Il apparaît nécessaire d'apporter des compléments à la mission Urbanisme. Le présent rapport concerne donc la signature d'un avenant n°1 d'un montant de 12 000 € HT au contrat d'études signé en janvier 2014 avec la SPL Territoire 25. C'est l'objet du présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Examen des rapports des Commissions n°03 et 04
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**